

## **Conditions de participation au programme BetaPoint®, le programme de services et de récompenses de Betaseed GmbH (« Conditions de participation »)**

**Version du : 17/08/2023**

### **1. Objet des conditions de participation**

1.1 Le programme de services et de récompenses BetaPoint® (« **programme BetaPoint** ») est publié et géré par Betaseed GmbH (« **Betaseed** »).

1.2 Les participants au programme BetaPoint peuvent collecter des points bonus (« **BetaPoints** ») pendant la durée du programme BetaPoint lorsqu'ils achètent des boîtes de semences Betaseed munies d'un code correspondant. Lorsqu'ils ont collecté un certain nombre de points, ils peuvent les échanger contre des cadeaux.

1.3 Les dispositions suivantes fixent les conditions dans lesquelles il est possible de participer au programme BetaPoint, en spécifiant notamment comment collecter des BetaPoints dans le cadre du programme BetaPoint et les échanger contre des cadeaux.

1.4 Des dispositions spéciales complémentaires peuvent par exemple résulter de conditions publiées sur le site web de Betaseed ([www.betaseed.com](http://www.betaseed.com)) et dans l'application Betaseed (appelés conjointement « **plateformes d'information** »), ainsi que de brochures sur les variétés, de mailings, etc..

1.5 Le texte des Conditions de participation au programme BetaPoint est disponible sur le site web de Betaseed [www.betaseed.com](http://www.betaseed.com) et dans l'application Betaseed.

1.6 Si vous avez des questions, vous pouvez contacter le service client pour le programme BetaPoint par e-mail à l'adresse [info@betaseed.be](mailto:info@betaseed.be) ou par téléphone au numéro 055/39 02 21.

### **2. Conditions de participation**

2.1 Seules les entités juridiques, représentées par leur représentant légal ou le gérant de l'exploitation, qui travaillent pour l'entité juridique dans le cadre de leur activité professionnelle, ainsi que les personnes physiques majeures et possédant leur pleine capacité juridique sont autorisées à s'inscrire au programme BetaPoint, mais uniquement si l'entité juridique ou la personne physique est propriétaire d'une entreprise agricole cultivant des betteraves sucrières sur son site en Belgique. L'entité juridique et la personne physique doivent en plus avoir une adresse e-mail et une adresse postale valides en Belgique.

2.2 Seules les personnes physiques qui ne sont pas des employées de Betaseed GmbH, n'ont pas de liens de parenté avec des employés de Betaseed et ne sont pas mineures, peuvent s'inscrire au programme BetaPoint.

2.3 Les entités juridiques ou les personnes physiques remplissant les conditions

stipulées aux points 2.1 et 2.2 des présentes Conditions de participation peuvent s'inscrire au programme BetaPoint (« **personne éligible** »).

2.4 L'inscription au programme BetaPoint ne peut pas être revendiquée comme un droit.

### **3. Inscription**

3.1 Pour pouvoir s'inscrire au programme BetaPoint, la personne éligible doit créer un compte utilisateur BetaPoint sur le site web de Betaseed [www.betaseed.com](http://www.betaseed.com) ou sur l'application Betaseed. L'application Betaseed est disponible pour les appareils mobiles avec les systèmes d'exploitation IOS (Apple) et Android (Google), que l'on peut télécharger dans l'App Store d'Apple ou Google Play.

3.2 Toutes les informations fournies lors de la création du compte utilisateur doivent être dans la langue officielle du pays où est établie l'entreprise agricole de la personne éligible ou en anglais.

3.3 Le compte utilisateur d'une entité juridique éligible au programme BetaPoint ne peut être créé que par une personne physique autorisée par la loi ou en vertu d'une procuration à représenter l'entité juridique.

3.4 Dans le programme BetaPoint, un seul compte utilisateur BetaPoint peut être créé par personne éligible. Si plusieurs comptes utilisateurs sont créés, Betaseed se réserve le droit de les fusionner en un seul compte.

3.5 Pour créer un compte utilisateur dans le programme BetaPoint, la personne éligible doit fournir dans leur intégralité et fidèlement les données requises ; elle doit en particulier renseigner les champs obligatoires et approuver la validité des présentes Conditions de participation et de la déclaration concernant la protection des données. En cas d'informations fausses significatives, Betaseed se réserve le droit de supprimer le compte utilisateur de la personne éligible.

3.6 Lors de la procédure de création d'un compte utilisateur, la personne éligible doit utiliser un mot de passe qui lui est propre et donner une adresse e-mail et une adresse postale valides. L'adresse e-mail et le mot de passe sont obligatoires pour pouvoir se connecter au compte utilisateur BetaPoint, donc utiliser le programme BetaPoint (scanner les QR codes/saisir les codes alphanumériques).

3.7 En ce qui concerne l'utilisation et le traitement de données personnelles par Betaseed, la politique de confidentialité – à laquelle il est fait référence au moment de la création d'un compte utilisateur et dont la personne éligible doit approuver les termes afin de finaliser la création du compte utilisateur et de s'inscrire – est applicable.

3.8 Avec la création d'un compte utilisateur et une fois que l'inscription au programme BetaPoint a été finalisée, la personne éligible devient participant(e) au programme BetaPoint (« **participant(e)** »). Un compte utilisateur BetaPoint

personnel est attribué à chaque participant(e).

3.9 Une fois que l'inscription a été finalisée, le/la participant(e) peut se connecter au programme BetaPoint sur le site Web de Betaseed ou au moyen de l'application Betaseed.

3.10 Chaque participant(e) doit veiller à ce que son mot de passe ne soit pas porté à la connaissance de tiers non autorisés. Si des indices laissent à penser qu'un tiers non autorisé a eu connaissance de son mot de passe, le/la participant(e) est tenu(e) d'en informer Betaseed immédiatement et de modifier son mot de passe sans tarder.

#### **4. Collecte de BetaPoints**

4.1 Chaque participant(e) peut collecter des BetaPoints en scannant les QR codes BetaPoint et/ou en saisissant les codes alphanumériques BetaPoint qui se trouvent sur les boîtes de semences Betaseed achetées en Belgique.

4.2 Tous les codes BetaPoint sont toujours composés de deux parties : i) un QR code et ii) un code alphanumérique (« **codes** »). Le QR code peut être scanné via l'application Betaseed, le code alphanumérique peut être saisi dans l'application Betaseed ou sur le site web de Betaseed.

4.3 Le nombre de BetaPoints à collecter est généralement imprimé sur les codes respectifs ou sur les documents d'information.

4.4 Les erreurs ou inexactitudes dans le nombre de BetaPoints indiqués par Betaseed ne donnent pas le droit de réclamer ces BetaPoints. Betaseed se réserve le droit de corriger ces erreurs et informations inexactes à tout moment.

4.5 Le/la participant(e) peut utiliser le QR code BetaPoint ou le code alphanumérique BetaPoint d'une boîte de semences Betaseed achetée uniquement pour collecter des BetaPoints, et il ne peut l'utiliser qu'une seule fois par boîte de semences Betaseed.

4.6 Après qu'un(e) participant(e) a scanné avec succès le QR code BetaPoint ou saisi le code alphanumérique BetaPoint d'une boîte de semences Betaseed, les BetaPoints sont automatiquement portés au crédit de son compte utilisateur BetaPoint.

4.7 En relation avec le point 4.1 (boîtes de semences Betaseed), l'échange de BetaPoints provenant de boîtes de semences Betaseed qui n'ont pas été achetées par le/la participant(e) pour être utilisées dans sa propre entreprise agricole ou revendues à un tiers – qu'ils aient été échangés, amortis ou soient expirés – n'est pas autorisé. De même, l'échange de BetaPoints provenant de boîtes de semences Betaseed retournées au fournisseur en vertu d'un droit de rétractation contractuel ou légal, n'est pas autorisé. Ces BetaPoints seront retranchés du compte utilisateur

du/de la participant(e) par Betaseed. Le/la participant(e) doit informer Betaseed de manière que Betaseed puisse retrancher ces BetaPoints du compte utilisateur du/de la participant(e). La cession de BetaPoints à des tiers n'est pas autorisée.

4.8 S'il a des raisons de penser qu'un(e) participant(e) a échangé des BetaPoints provenant d'un code en enfreignant les règles énoncées ci-dessus ou que le même code a été saisi par plusieurs participant(e)s, Betaseed se réserve le droit d'exiger que ce(tte) participant(e)/ces participant(s) fournisse(nt) une preuve de l'achat et le numéro de lot de la boîte de semences Betaseed achetée, et il se réserve le droit de créditer uniquement le compte du/de la participant(e) pouvant fournir la preuve d'achat requise.

4.9 En cas de non-respect d'une disposition mentionnée au point 4.7 ou 4.8, Betaseed est en droit de refuser au/à la participant(e) ayant commis l'infraction les BetaPoints dont son compte a déjà été crédité et, le cas échéant, d'exiger la restitution des cadeaux déjà obtenus ou une compensation de la perte de valeur. De plus, Betaseed est libre d'exclure le/la participant(e) du programme BetaPoint en vertu du point 6.4 et de faire valoir d'autres droits envers le/la participant(e).

4.10 Le/la participant(e) peut consulter l'état de son compte BetaPoint n'importe quand sur les plateformes d'information après s'être connecté(e) au programme BetaPoint avec son adresse e-mail et son mot de passe.

4.11 Les BetaPoints portés au crédit du compte utilisateur BetaPoint et/ou les droits d'un(e) participant(e) issus du solde créditeur du compte BetaPoint ne sont pas transférables.

## **5. Échange de BetaPoints et cadeaux**

5.1 Les BetaPoints collectés par un(e) participant(e) sont valables trois (3) ans, au terme desquels ils seront supprimés du compte utilisateur du/de la participant(e). La période de validité de trois (3) ans est calculée à partir du 30 juin de l'année dans laquelle le compte utilisateur du/de la participant(e) a été crédité des BetaPoints. Le/la participant(e) recevra de Betaseed dix (10) jours avant la fin de la période de validité de trois (3) ans un e-mail indiquant le nombre de BetaPoints qui seront supprimés de son compte utilisateur au 30 juin. Une fois que les BetaPoints ont été supprimés de son compte utilisateur, le/la participant(e) ne peut plus les échanger.

5.2 Chaque participant(e) peut échanger ses BetaPoints contre des cadeaux dans la boutique BetaPoint. Il/elle peut accéder à la boutique BetaPoint via BetaPoint après s'être connecté(e) à l'une des plateformes d'information de Betaseed.

5.3 Le nombre de BetaPoints requis pour avoir droit à un cadeau proposé dans la boutique BetaPoint est indiqué dans la boutique pour chaque cadeau. Le/la participant(e) ne peut commander et recevoir un cadeau que s'il y a sur son compte utilisateur BetaPoint au moins le nombre de BetaPoints requis pour ce cadeau, qui est indiqué dans la boutique BetaPoint. Une fois que la commande aura été traitée,

le cadeau sera envoyé au/à la participant(e) et le nombre de BetaPoints correspondant sera automatiquement retranché du compte utilisateur BetaPoint du/de la participant(e).

5.4 Les cadeaux présentés dans la boutique BetaPoint ne peuvent être commandés par un(e) participant(e) que s'ils sont disponibles. La présentation d'un cadeau dans la boutique BetaPoint ne doit donc pas être considérée comme une offre ferme, mais uniquement comme une invitation à passer une commande. Un contrat ferme est conclu uniquement à l'acceptation de la commande du/de la participant(e) par Betaseed. Betaseed s'efforcera de veiller à avoir en stock suffisamment de cadeaux présentés dans la boutique BetaPoint et, si un cadeau proposé dans la boutique n'est pas disponible, de commander en temps voulu les articles manquants. Si, exceptionnellement, Betaseed n'est pas en mesure de livrer un cadeau commandé par un(e) participant(e), les BetaPoints à échanger contre le cadeau ne seront pas retranchés, mais resteront sur le compte utilisateur BetaPoint du/de la participant(e). Si Betaseed a débité le compte utilisateur BetaPoint du/de la participant(e), il le créditera du nombre de BetaPoints retranchés. Betaseed informera immédiatement le/la participant(e) que le cadeau commandé n'est pas disponible.

5.5 Betaseed se réserve le droit de modifier à tout moment les cadeaux présentés dans la boutique BetaPoint. Les erreurs dans la boutique BetaPoint peuvent être corrigées par Betaseed à tout moment sans préavis.

5.6 Entre le 1er janvier et le 31 décembre de la même année, le/la participant(e) peut échanger au maximum 100 000 (cent mille) BetaPoints contre des cadeaux dans la boutique BetaPoint. Les BetaPoints dont le nombre dépasse le maximum défini ci-dessus peuvent être utilisés après la fin de la période de douze (12) mois dans les mêmes limites.

5.7 La limite définie au point 5.6 ne s'appliquera pas aux services BetaCare ni à d'autres services qui pourraient être proposés occasionnellement par Betaseed dans la boutique BetaPoint.

5.8 Le/la participant(e) n'est généralement pas autorisé(e) à échanger des BetaPoints contre des cadeaux qui ne sont pas proposés dans la boutique BetaPoint. De même, un échange n'est possible que contre les cadeaux en nature (biens ou services) proposés dans la boutique BetaPoint. Betaseed ne convertira pas les BetaPoints en espèces ni n'échangera des BetaPoints contre des espèces. Cette disposition s'applique également aux cas exposés aux points 4.7 et/ou 4.8 des présentes Conditions de participation.

5.9 Betaseed expédie les cadeaux à ses frais uniquement à l'adresse postale indiquée par le/la participant(e) lors de l'inscription (point 3.6 des présentes Conditions de participation). Le/la participant(e) a cependant la possibilité de modifier lors de la commande l'adresse postale à laquelle le cadeau doit être envoyé. Si le cadeau expédié par Betaseed ne peut pas être livré à la nouvelle adresse postale (par exemple parce qu'elle est incorrecte) et s'il est retourné à Betaseed, la livraison sera automatiquement annulée. Dans ce cas, Betaseed n'est

plus tenu en vertu de la loi de remettre le cadeau. Les BetaPoints échangés seront portés sur le compte utilisateur BetaPoint du/de la participant(e), qui pourra encore les échanger conformément aux présentes Conditions de participation. Les BetaPoints pourront être de nouveau échangés contre le même cadeau ou un cadeau différent.

5.10 L'évaluation fiscale du cadeau relève de la seule responsabilité du/de la participant(e).

5.11 Dans la mesure où les cadeaux proposés dans la boutique BetaPoint sont des bons, Betaseed n'est pas l'émetteur du bon ni le fournisseur des biens et des services spécifiés sur ces bons, et les conditions applicables sont les conditions générales de l'émetteur du bon, qui peuvent être envoyées sur demande par Betaseed au/à la participant(e). Betaseed lui-même agit uniquement en qualité d'agent de l'émetteur du bon et n'est pas le fournisseur des biens et des services spécifiés sur les bons. Le/la participant(e) doit tenir compte de la date d'expiration des bons (bons d'achat, chèques-services, etc.). La date d'expiration est soit imprimée sur le bon lui-même, soit disponible auprès de l'émetteur du bon. Betaseed ne remplace pas les bons qui n'auront pas été échangés à temps par le/la participant(e). De même, Betaseed n'est pas responsable des biens et des services proposés par l'émetteur du bon, ni d'une rupture du contrat de la part de l'émetteur du bon. Les actions en garantie et en responsabilité doivent être dirigées contre les émetteurs respectifs des bons.

5.12 Les cadeaux proposés dans la boutique BetaPoint doivent être utilisés exclusivement dans l'entreprise agricole du/de la participant(e) lui/elle-même et ne sont pas destinés à être vendus. En particulier, les cadeaux, dans la mesure où il s'agit de bons, ne doivent pas être cédés à un tiers par le/la participant(e).

## **6 . Durée, fin, exclusion du programme BetaPoint**

6.1 Le programme BetaPoint a été lancé le 1er juin 2016 pour une durée indéterminée.

6.2 Le/la participant(e) peut mettre fin à sa participation au programme BetaPoint à tout moment sans donner de raison, soit par e-mail à l'adresse [infodesk@betaseed.com](mailto:infodesk@betaseed.com) (objet : « BetaPoint ») soit par courrier à adresser à Betaseed GmbH, objet « BetaPoint », Düsseldorf Str. 13, 65760 Eschborn (« **Résiliation ordinaire participant** »).

6.3 De même. Betaseed est en droit de mettre fin à la participation d'un(e) participant(e) au programme BetaPoint sans donner de raison avec un préavis de quatre (4) semaines, soit par e-mail à l'adresse e-mail du/de la participant(e) indiquée dans le compte utilisateur BetaPoint, soit par courrier à l'adresse postale indiquée dans le compte utilisateur BetaPoint (« **Résiliation ordinaire participant** »).

6.4 En outre, le/la participant(e) et Betaseed ont un droit de résiliation extraordinaire

de la participation au programme BetaPoint pour une raison valable.

6.5 Dans le cas où il est mis fin à la participation en vertu du point 6.3, le/la participant(e) est en droit d'échanger ses BetaPoints contre des cadeaux jusqu'à quatre (4) semaines après l'entrée en vigueur de la résiliation. Passé ce délai, les BetaPoints du/de la participant(e) expirent sans être remplacés, et toute action contre Betaseed ou les émetteurs des bons est irrecevable.

6.6 Betaseed se réserve le droit d'exclure un(e) participant(e) du programme BetaPoint avec effet immédiat en cas de violation significative des Conditions de participation. L'avis d'exclusion sera envoyé soit par e-mail à l'adresse e-mail du/de la participant(e) spécifiée dans le compte utilisateur BetaPoint, soit par courrier à l'adresse postale du/de la participant(e) spécifiée dans le compte utilisateur BetaPoint. Ce droit demeure indépendamment et en plus du droit de résiliation extraordinaire visé au point 6.4.

6.7 Il y a violation significative des Conditions de participation si

6.7.1 le/la participant(e) s'inscrit bien qu'il/elle ne soit pas autorisé(e) à participer (voir le point 2 des présentes Conditions de participation)

6.7.2 les informations communiquées par le/la participant(e) au moment de l'inscription ou de la mise à jour de ses données sont fausses (voir le point 3)

6.7.3 le/la participant(e) échange des BetaPoints provenant de codes figurant sur des boîtes de semences Betaseed (voir le point 4.7)

6.7.3.1 qu'il n'a pas acquises lui-même pour les semer dans sa propre entreprise agricole ;

6.7.3.2 dont il n'est pas propriétaire ;

6.7.3.3 qu'il a retournées au distributeur/vendeur en vertu d'un droit contractuel ou reconnu par la loi de se retirer d'un contrat d'achat ou pour d'autres raisons, sans avoir informé Betaseed du retour dans un délai raisonnable de .....)

ou

6.7.4 si le/la participant(e) essaie d'échanger des BetaPoints provenant de codes de boîtes de semences Betaseed plus d'une fois et/ou détache, transcrit, scanne ou transmet ces codes à un tiers ou utilise des codes d'un tiers sans autorisation (voir le point 4.7).

6.8 Dans le cas où un(e) participant(e) est exclu(e) conformément au point 6.4, les BetaPoints collectés par lui/elle expireront dès réception de l'avis d'exclusion. Le/la participant(e) ne peut pas réclamer de compensation pour les BetaPoints arrivés à expiration.

6.9 Un(e) participant(e) exclu(e) par Betaseed ne pourra plus réintégrer le programme BetaPoint, sauf si Betaseed a donné au préalable son accord par écrit.

6.10 Toute autre revendication de Betaseed contre le/la participant(e) pour violation des Conditions de participation reste inchangée.

6.11 Betaseed se réserve le droit de supprimer sans préavis et avec effet immédiat les comptes utilisateurs BetaPoint inactifs pendant plus de 36 mois. Inactif signifie qu'aucun BetaPoint n'a été collecté et échangé. Les BetaPoints sur le compte utilisateur BetaPoint du/de la participant(e) au moment de la suppression seront supprimés et le/la participant(e) ne pourra pas réclamer de compensation pour ces points supprimés. Le/la participant(e) peut créer un nouveau compte utilisateur BetaPoint à tout moment.

Betaseed se réserve en outre le droit d'interrompre à tout moment le programme BetaPoint en totalité ou en partie. Betaseed informera de son intention d'interrompre le programme BetaPoint au moins trois (3) mois à l'avance sur les plateformes d'information Betaseed et il avisera également personnellement chaque participant(e). L'avis d'interruption du programme doit être envoyé au/à la participant(e) soit à son adresse e-mail indiquée dans son compte utilisateur BetaPoint, soit par courrier à l'adresse postale indiquée dans son compte utilisateur BetaPoint. Le/la participant(e) ne peut pas réclamer de compensation pour l'interruption du programme BetaPoint. Le/la participant(e) n'est pas en droit d'intenter une action quelconque contre Betaseed pour n'avoir pas été informé(e) personnellement par Betaseed de son intention d'interrompre le programme BetaPoint. Après la fin du programme BetaPoint, plus aucun code ne peut être saisi et il n'est plus possible de collecter des BetaPoints et de créditer les comptes. Les BetaPoints déjà collectés ne pourront être échangés que jusqu'à la date d'interruption du programme BetaPoint annoncée. Passée cette date, les BetaPoints expireront sans être remplacés et le/la participant(e) ne pourra pas réclamer de compensation pour les BetaPoints arrivés à expiration.

6.12 Si la réalisation du programme BetaPoint ou de parties du programme BetaPoint par Betaseed devait s'avérer inadmissible en vertu de dispositions légales ou d'une décision judiciaire ou d'une autorité administrative, Betaseed peut, nonobstant ce qui précède, interrompre la totalité ou la partie en cause du programme BetaPoint à tout moment sans préavis. Dans ce cas, les participants ne pourront intenter aucune action contre Betaseed pour l'interruption du programme BetaPoint ou d'une partie quelconque du programme BetaPoint. Les droits d'échanger les BetaPoints qu'ils ont collectés restent dans ce cas intacts, dans la mesure où cela est permis par la loi. Si l'échange des BetaPoints n'est pas autorisé par la loi, les participants ne pourront pas réclamer leur échange ni une compensation correspondante.

## **7. Mise à jour des données du/de la participant(e)**

7.1 Si les données communiquées par un(e) participant(e) au moment de son inscription (en particulier dans les champs obligatoires) sont modifiées, ce/tte participant(e) est tenu(e) de les mettre à jour immédiatement dans son compte utilisateur BetaPoint afin d'assurer le bon déroulement des opérations dans le cadre du programme BetaPoint (y compris l'envoi des cadeaux). Chaque participant(e) peut modifier son mot de passe à tout moment.

7.2 Par ailleurs, Betaseed peut demander à un(e) participant(e) de mettre à jour ou

de confirmer ses données personnelles et les informations détaillées concernant son exploitation ou d'en fournir la preuve à Betaseed. Si le/la participant(e) ne se conforme pas à cette demande de Betaseed, Betaseed peut lui refuser l'accès à son compte utilisateur BetaPoint et, par voie de conséquence, la possibilité d'échanger des BetaPoints tant qu'il/elle n'aura pas effectué la mise à jour.

7.3 Si le/la participant(e) fait de fausses déclarations dans la mise à jour de ses données, Betaseed se réserve le droit de l'exclure de sa participation au Programme BetaPoint.

## **8. Modification des Conditions de participation**

Betaseed se réserve le droit de modifier et/ou d'amender les présentes Conditions de participation à tout moment. Betaseed avisera les participant(e)s de ces modifications et/ou amendements au minimum quatre (4) semaines avant leur entrée en vigueur prévue, soit par e-mail à l'adresse e-mail du/de la participant(e) spécifiée dans son compte utilisateur BetaPoint, soit par courrier à l'adresse postale du/de la participant(e) spécifiée dans son compte utilisateur BetaPoint. Si un(e) participant(e) ne soulève pas d'objection dans un délai de quatre (4) semaines suivant la réception de la notification par e-mail ou par courrier à l'adresse de Betaseed indiquée au point 6.2 et s'il/si elle continue à utiliser le programme BetaPoint après expiration du délai imparti pour formuler une objection, les modifications et amendements seront réputés avoir été approuvés par le/la participant(e) comme applicables à l'expiration du délai. Si un(e) participant(e) formule une objection dans le délai imparti, les Conditions de participation resteront applicables sans les modifications et/ou les amendements prévus. Betaseed informera les participant(e)s de leur droit de formuler des objections et des conséquences dans la notification des modifications et/ou amendements des Conditions de participation. Si un(e) participant(e) formule une objection aux modifications et/ou aux amendements des Conditions de participation, Betaseed est en droit de mettre fin à sa participation au programme BetaPoint conformément au point 6.3 des présentes Conditions de participation.

## **9. Blocage temporaire d'un compte utilisateur**

9.1 Betaseed peut bloquer l'accès d'un(e) participant(e) au programme BetaPoint, temporairement ou définitivement, si des indices concrets indiquent que le/la participant(e) enfreint ou a enfreint les présentes Conditions de participation et/ou les lois applicables, ou si Betaseed a d'une autre manière un intérêt légitime au blocage de ce compte. En décidant de bloquer son compte, Betaseed tiendra compte des intérêts légitimes du/de la participant(e).

9.2 En cas de blocage temporaire ou permanent de l'accès d'un(e) participant(e) au programme BetaPoint, Betaseed en avisera le/la participant(e), soit par e-mail à son adresse e-mail spécifiée dans son compte utilisateur BetaPoint, soit par courrier à son adresse postale spécifiée dans son compte utilisateur BetaPoint.

9.3 En cas de blocage temporaire, Betaseed réactivera l'accès au programme

BetaPoint à l'expiration du délai de blocage et il en avisera le/la participant(e), soit par e-mail à son adresse e-mail spécifiée dans son compte utilisateur BetaPoint, soit par courrier à son adresse postale spécifiée dans son compte utilisateur BetaPoint. Un accès au programme BetaPoint définitivement bloqué ne peut pas être restauré. Les participant(e)s définitivement bloqué(e)s sont exclu(e)s pour toujours du programme BetaPoint et ne peuvent plus se réinscrire.

## **10. Responsabilité des dommages**

10.1 La responsabilité des dommages imputables à Betaseed, indépendamment de leurs motifs juridiques, en particulier des dommages résultant de l'impossibilité d'exécution, d'un défaut, d'une erreur de livraison, d'une rupture du contrat, d'un manquement à une obligation au cours des négociations du contrat et d'actes délictueux est, dans la mesure où ils résultent d'une faute dans les cas particuliers, limitée conformément aux dispositions suivantes. Les limitations suivantes ne s'appliquent pas à la responsabilité de Betaseed pour les dommages résultant d'un comportement intentionnel, pour la garantie de qualité, pour les atteintes à la vie, à l'intégrité physique et à la santé conformément à la loi allemande relative à la responsabilité du fait des produits (« Produkthaftungsgesetz »).

10.2 Betaseed n'est pas responsable en cas de négligence légère de l'organe exécutif de son entreprise, de ses représentants légaux, de ses employés ou des personnes employées pour remplir les obligations de Betaseed tant qu'aucune obligation contractuelle essentielle dont la limitation compromettrait la finalité du contrat n'a été violée. Les obligations contractuelles essentielles sont des obligations dont le respect rend l'exécution correcte du contrat possible en premier lieu et auquel le partenaire contractuel se fie et peut se fier normalement.

10.3 Si une obligation contractuelle essentielle visée au point 10.2 ci-dessus n'a pas été respectée et si, pour cette raison, des dommages sont imputables à Betaseed, la responsabilité de ces dommages est limitée au préjudice prévisible typique du contrat. Un préjudice prévisible est un dommage pouvant être prédit ou attendu par une personne raisonnable comme le résultat nuisible de la violation d'une telle obligation contractuelle essentielle.

10.4 Aucune réclamation contre Betaseed n'est recevable si les plateformes d'information et, par conséquent, l'accès aux BetaPoints ou au programme BetaPoint lui-même et à leurs fonctionnalités sont temporairement ou partiellement indisponibles ou ne fonctionnent pas sans erreurs. Betaseed n'est pas responsable des pertes de données ni des dommages qui en résultent.

## **11. Notification des défauts**

11.1 Le/la participant(e) doit veiller à ce que les cadeaux soient vérifiés immédiatement et entièrement dans les cinq (5) jours suivant leur réception sur son site ou sur le site d'un tiers désigné par lui/elle.

11.2 Le/la participant(e) doit signaler tout défaut par écrit à Betaseed

immédiatement et, en tout cas, au plus tard quinze (15) jours après la date de la réception du cadeau, en spécifiant les défauts visibles. Si les défauts ne sont pas visibles, le/la participant(e) doit aviser Betaseed par écrit dans les dix (10) jours suivant la constatation des défauts. La date de réception de la notification du défaut par Betaseed détermine si le délai a été respecté-

11.3 Si le/la participant(e) omet de signaler un défaut dans le délai requis, le cadeau livré sera réputé accepté, même s'il est défectueux. Dans ce cas, toute réclamation sous garantie est exclue.

## **12. Garantie concernant les cadeaux**

En ce qui concerne les cadeaux, les dispositions suivantes s'appliquent, mais toujours sous réserve du point 5.11 :

12.1 les cadeaux sont garantis un an à compter de la date de leur livraison.

12.2 Si un défaut matériel est constaté, Betaseed est tenu, à sa discrétion, en premier lieu de remédier au défaut ou de remplacer le cadeau défectueux par un cadeau sans défaut dans un délai approprié. Si une correction du défaut ou le remplacement du cadeau défectueux sont impossibles, déraisonnables, refusés ou retardés outre mesure, le/la participant(e) peut, si le défaut peut être imputé à Betaseed, demander réparation du dommage conformément au point 10 (« Responsabilité des dommages ») des présentes Conditions de participation.

## **13. Protection des données**

Concernant l'utilisation et le traitement de données personnelles par Betaseed et Limagrain Belgique, la politique de confidentialité à laquelle le/la participant(e) est renvoyé(e) au moment de son inscription au programme BetaPoint s'applique.

## **14. Dispositions finales**

14.1 Sauf disposition contraire expresse dans les présentes Conditions de participation, toutes les déclarations faites dans le contexte de la participation au programme BetaPoint doivent être communiquées par courrier ou par e-mail. L'adresse e-mail de Betaseed est la suivante : [infodesk@betaseed.com](mailto:infodesk@betaseed.com). L'adresse postale de Betaseed est la suivante : Düsseldorf Str. 13, D-65760 Eschborn / Allemagne. En cas de modifications, les participant(e)s en seront informé(e)s par Betaseed.

14.2 Les présentes Conditions de participation ainsi que toutes les relations juridiques entre les participant(e)s et Betaseed sont régies exclusivement par les lois de la République fédérale d'Allemagne, ce qui exclut un conflit entre les lois et la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

14.3 Toute action ou procédure judiciaire découlant de et/ou en rapport avec le programme BetaPoint et/ou les présentes Conditions de participation seront portées devant les tribunaux compétents de Francfort-sur-le-Main/Allemagne.

14.4 L'invalidité ou l'inapplicabilité d'une disposition ou partie d'une disposition des présentes Conditions de participation n'affectent en rien la validité des autres dispositions. Les parties se consulteront et feront de leur mieux pour se mettre d'accord sur une disposition valide et applicable se substituant raisonnablement à la disposition invalide ou inapplicable, en tenant compte de l'intention économique et de l'esprit de la disposition invalide ou inapplicable des présentes Conditions de participation. Cela s'applique également à une lacune éventuelle dans les présentes Conditions de participation.